



SNC • LAVALIN

T2

**États financiers consolidés
intermédiaires résumés** (non audité)

Aux et pour les périodes de trois mois et de six mois terminées
le 30 juin 2021 et le 30 juin 2020

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	Note	30 JUIN 2021	31 DÉCEMBRE 2020
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		662 905 \$	932 902 \$
Liquidités soumises à restrictions		37 410	29 300
Créances clients		1 039 625	1 199 166
Actif sur contrats		1 138 474	1 090 149
Stocks		15 272	16 122
Autres actifs financiers courants		217 841	257 432
Autres actifs non financiers courants		289 822	253 311
Actif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente	14	274 924	273 174
Total des actifs courants		3 676 273	4 051 556
Immobilisations corporelles		347 415	375 864
Actif au titre du droit d'utilisation		330 768	346 824
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	4	373 765	378 730
Investissements de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4	26 282	9 666
Goodwill		3 366 243	3 429 478
Immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		490 963	544 059
Actif d'impôt sur le résultat différé		608 786	655 838
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services		496 735	433 914
Autres actifs financiers non courants		48 025	31 398
Autres actifs non financiers non courants		93 921	82 951
Total de l'actif		9 859 176 \$	10 340 278 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et charges à payer		1 710 276 \$	1 730 398 \$
Passif sur contrats		747 426	836 991
Autres passifs financiers courants		230 874	187 754
Autres passifs non financiers courants		438 886	473 780
Tranche à court terme des provisions		337 876	401 585
Tranche à court terme des obligations locatives		93 593	97 409
Dettes à court terme et tranche courante de la dette à long terme :			
Avec recours		—	174 960
Sans recours		30 959	31 262
Passif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente	14	300 980	340 303
Total des passifs courants		3 890 870	4 274 442
Dettes à long terme :			
Avec recours		996 614	996 005
Avec recours limité		400 000	400 000
Sans recours		400 840	400 283
Autres passifs financiers non courants		135 484	193 861
Tranche à long terme des provisions		501 817	753 226
Tranche à long terme des obligations locatives		384 064	399 201
Autres passifs non financiers non courants		16	219
Passif d'impôt sur le résultat différé		386 193	354 348
Total du passif		7 095 898	7 771 585
Capitaux propres			
Capital social		1 805 080	1 805 080
Résultats non distribués		766 304	478 351
Autres composantes des capitaux propres	8	(383 509)	(320 067)
Autres composantes des capitaux propres des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente	14	559 797	594 141
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin		2 747 672	2 557 505
Participations ne donnant pas le contrôle		15 606	11 188
Total des capitaux propres		2 763 278	2 568 693
Total du passif et des capitaux propres		9 859 176 \$	10 340 278 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (NON AUDITÉ)

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE
NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES)

2021

CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN		PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES				
CAPITAL SOCIAL							
ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 8)	TOTAL			
Solde au début de la période	175 554	1 805 080 \$	478 351 \$	274 074 \$	2 557 505 \$	11 188 \$	2 568 693 \$
Résultat net pour la période	—	—	118 760	—	118 760	4 079	122 839
Autres éléments du résultat global de la période	—	—	176 215	(97 786)	78 429	339	78 768
Total du résultat global de la période	—	—	294 975	(97 786)	197 189	4 418	201 607
Dividendes déclarés (note 7)	—	—	(7 022)	—	(7 022)	—	(7 022)
Solde à la fin de la période	175 554	1 805 080 \$	766 304 \$	176 288 \$	2 747 672 \$	15 606 \$	2 763 278 \$

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE
NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES)

2020

NOMBRE D'ACTIONNAIRES ORDINAIRES)		2020		CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN						
CAPITAL SOCIAL										
	ACTIONS ORDINAIRES (EN MILLIERS)	MONTANT	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (NOTE 8)	TOTAL	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES			
Solde au début de la période	175 554	1 805 080 \$	1 555 853 \$	354 073 \$	3 715 006 \$	2 421 \$	3 717 427 \$			
Résultat net pour la période	—	—	(177 611)	—	(177 611)	5 216	(172 395)			
Autres éléments du résultat global de la période	—	—	(74 512)	(26 327)	(100 839)	1 498	(99 341)			
Total du résultat global de la période	—	—	(252 123)	(26 327)	(278 450)	6 714	(271 736)			
Dividendes déclarés (note 7)	—	—	(7 022)	—	(7 022)	—	(7 022)			
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	(8)	(8)			
Apports en capital des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	12	12			
Solde à la fin de la période	175 554	1 805 080 \$	1 296 708 \$	327 746 \$	3 429 534 \$	9 139 \$	3 438 673 \$			

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT NET

(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION ET LE NOMBRE D' ACTIONS)

		DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	Note	2021	2020 ⁽¹⁾	2021	2020 ⁽¹⁾
Activités poursuivies					
Produits provenant de :					
SP&GP		1 778 004 \$	1 638 365 \$	3 576 010 \$	3 460 642 \$
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		12 760	10 492	24 378	21 332
Investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence		7 025	11 096	17 140	46 498
		1 797 789	1 659 953	3 617 528	3 528 472
Coûts directs liés aux activités		1 657 534	1 600 463	3 333 954	3 313 575
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs		26 689	18 132	42 940	54 917
Perte de valeur découlant des pertes de crédit attendues		—	—	—	874
Perte (gain) découlant des actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		(1 598)	(990)	(5 770)	60 947
Coûts de restructuration et de transformation	15	15 174	23 938	20 057	24 423
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		20 451	39 952	43 796	80 408
Gain à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente		(892)	—	(1 348)	—
RAII ⁽²⁾		80 431	(21 542)	183 899	(6 672)
Charges financières	5	28 563	31 689	56 807	68 167
Produits financiers et pertes (gains) de change	5	(2 617)	(5 752)	312	(10 317)
Résultat avant impôts sur le résultat provenant des activités poursuivies		54 485	(47 479)	126 780	(64 522)
Impôts sur le résultat		22 157	(23 972)	25 766	(45 389)
Résultat net provenant des activités poursuivies		32 328	(23 507)	101 014	(19 133)
Résultat net provenant des activités abandonnées	14	16 523	(86 348)	21 825	(153 262)
Résultat net pour la période		48 851 \$	(109 855) \$	122 839 \$	(172 395) \$
Résultat net provenant des activités poursuivies attribuable aux éléments suivants :					
Actionnaires de SNC-Lavalin		29 192 \$	(25 299) \$	96 935 \$	(24 349) \$
Participations ne donnant pas le contrôle		3 136	1 792	4 079	5 216
Résultat net provenant des activités poursuivies pour la période		32 328 \$	(23 507) \$	101 014 \$	(19 133) \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :					
Actionnaires de SNC-Lavalin		45 715 \$	(111 647) \$	118 760 \$	(177 611) \$
Participations ne donnant pas le contrôle		3 136	1 792	4 079	5 216
Résultat net pour la période		48 851 \$	(109 855) \$	122 839 \$	(172 395) \$
Résultat par action provenant des activités poursuivies (en \$)					
De base		0,17 \$	(0,14) \$	0,55 \$	(0,14) \$
Dilué		0,17 \$	(0,14) \$	0,55 \$	(0,14) \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)					
De base		175 554	175 554	175 554	175 554
Dilué		175 554	175 554	175 554	175 554

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont fait l'objet d'une nouvelle présentation (voir les notes 2C et 14).⁽²⁾ Résultat avant intérêts et impôts (« RAI »)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL (NON AUDITÉ)

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2021			2020 ⁽¹⁾		
	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net provenant des activités poursuivies pour la période	29 192 \$	3 136 \$	32 328 \$	(25 299) \$	1 792 \$	(23 507) \$
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	(6 177)	746	(5 431)	(170 400)	(119)	(170 519)
Couvertures de flux de trésorerie (note 8)	3 682	(551)	3 131	(6 865)	161	(6 704)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 8)	473	—	473	27	—	27
Impôts sur le résultat (note 8)	(1 019)	—	(1 019)	734	—	734
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	(3 041)	195	(2 846)	(176 504)	42	(176 462)
Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 8)	(70)	—	(70)	57	—	57
Impôts sur le résultat (note 8)	—	—	—	24	—	24
Réévaluations liées aux régimes à prestations définies (note 8)	116 790	—	116 790	(552 506)	—	(552 506)
Impôts sur le résultat (note 8)	(20 102)	—	(20 102)	95 226	—	95 226
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	96 618	—	96 618	(457 199)	—	(457 199)
Total des autres éléments du résultat global provenant des activités poursuivies pour la période	93 577	195	93 772	(633 703)	42	(633 661)
Résultat net provenant des activités abandonnées pour la période	16 523	—	16 523	(86 348)	—	(86 348)
Autres éléments du résultat global provenant des activités abandonnées	(39 166)	—	(39 166)	(5 440)	—	(5 440)
Total des autres éléments du résultat global provenant des activités abandonnées pour la période	(22 643)	—	(22 643)	(91 788)	—	(91 788)
Total du résultat global pour la période	100 126 \$	3 331 \$	103 457 \$	(750 790) \$	1 834 \$	(748 956) \$

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	2021			2020 ⁽¹⁾		
	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL	ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN	PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
Résultat net provenant des activités poursuivies pour la période	96 935 \$	4 079 \$	101 014 \$	(24 349) \$	5 216 \$	(19 133) \$
Autres éléments du résultat global :						
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger (note 8)	(61 222)	163	(61 059)	7 483	427	7 910
Couvertures de flux de trésorerie (note 8)	(602)	176	(426)	(16 042)	1 071	(14 971)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 8)	747	—	747	(2 454)	—	(2 454)
Impôts sur le résultat (note 8)	1 776	—	1 776	983	—	983
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	(59 301)	339	(58 962)	(10 030)	1 498	(8 532)
Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 8)	1 589	—	1 589	584	—	584
Impôts sur le résultat (note 8)	—	—	—	40	—	40
Réévaluations liées aux régimes à prestations définies (note 8)	212 020	—	212 020	(90 058)	—	(90 058)
Impôts sur le résultat (note 8)	(38 105)	—	(38 105)	16 311	—	16 311
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	175 504	—	175 504	(73 123)	—	(73 123)
Total des autres éléments du résultat global provenant des activités poursuivies pour la période	116 203	339	116 542	(83 153)	1 498	(81 655)
Résultat net provenant des activités abandonnées pour la période	21 825	—	21 825	(153 262)	—	(153 262)
Autres éléments du résultat global provenant des activités abandonnées	(37 774)	—	(37 774)	(17 686)	—	(17 686)
Total des autres éléments du résultat global provenant des activités abandonnées pour la période	(15 949)	—	(15 949)	(170 948)	—	(170 948)
Total du résultat global pour la période	197 189 \$	4 418 \$	201 607 \$	(278 450) \$	6 714 \$	(271 736) \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont fait l'objet d'une nouvelle présentation (voir les notes 2C et 14).

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE ⁽¹⁾
(NON AUDITÉ)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)		DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	Note	2021	2020	2021	2020
Activités d'exploitation					
Résultat net		48 851 \$	(109 855) \$	122 839 \$	(172 395) \$
Impôts sur le résultat reçus (payés)		(15 273)	17 991	(32 504)	(16 579)
Intérêts payés ⁽²⁾		(11 534)	(22 780)	(41 085)	(54 958)
Autres éléments de rapprochement	9A	93 151	114 755	113 556	264 963
		115 195	111	162 806	21 031
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	9B	(37 071)	129 707	(79 070)	132 141
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		78 124	129 818	83 736	153 172
Activités d'investissement					
Acquisition d'immobilisations corporelles		(19 554)	(20 630)	(38 248)	(44 819)
Paiements au titre des investissements de Capital		(711)	—	(711)	(46 832)
Remboursements au titre des investissements de Capital		2 132	—	2 529	—
Variation de la position des liquidités soumises à restrictions		—	(30 399)	—	(3 787)
Augmentation des créances en vertu des accords de concession de services		(129 602)	(71 876)	(183 806)	(107 232)
Recouvrement des créances en vertu des accords de concession de services		74 218	59 784	129 723	75 738
Autres ⁽³⁾		(6 990)	408	(15 703)	7 641
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		(80 507)	(62 713)	(106 216)	(119 291)
Activités de financement					
Augmentation de la dette	9C	4 836	7 103	13 459	1 010 805
Remboursement de la dette et paiement au titre des frais d'émission de la dette	9C	(1 747)	(544 665)	(189 260)	(575 098)
Paiement d'obligations locatives	9C	(32 938)	(29 767)	(58 580)	(59 769)
Dividendes payés aux actionnaires de SNC-Lavalin	7, 9C	(7 022)	(3 511)	(7 022)	(7 022)
Autres	9C	(815)	(273)	(1 752)	(654)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement		(37 686)	(571 113)	(243 155)	368 262
Augmentation (diminution) liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		289	(7 095)	(4 362)	442
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(39 780)	(511 103)	(269 997)	402 585
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		702 685	2 102 324	932 902	1 188 636
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		662 905 \$	1 591 221 \$	662 905 \$	1 591 221 \$

⁽¹⁾ SNC-Lavalin a choisi de présenter un état consolidé des flux de trésorerie qui comprend une analyse de tous les flux de trésorerie totaux, c'est-à-dire y compris les activités poursuivies et abandonnées; les montants liés aux activités abandonnées par rapport aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement sont présentés dans la note 14.

⁽²⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021, la Société a combiné les rubriques « Intérêts payés provenant de SP&GP » et « Intérêts payés provenant des investissements de Capital », les deux rubriques présentées dans les activités d'exploitation, dans la rubrique « Intérêts payés », qui est également comprise dans les activités d'exploitation, dans le tableau consolidé intermédiaire résumé des flux de trésorerie. En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont fait l'objet d'une nouvelle présentation.

⁽³⁾ À compter du quatrième trimestre de 2020, la Société a combiné les rubriques « Produit de la cession d'immobilisations corporelles » et « Autres », les deux rubriques présentées dans les activités d'investissement, dans la rubrique « Autres », qui est également comprise dans les activités d'investissement, dans le tableau consolidé intermédiaire résumé des flux de trésorerie. En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont fait l'objet d'une nouvelle présentation.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

NOTE.....	PAGE
1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS.....	7
2. BASE D'ÉTABLISSEMENT.....	7
3. INFORMATIONS SECTORIELLES.....	10
4. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL.....	14
5. CHARGES FINANCIÈRES NETTES.....	15
6. SUBVENTIONS PUBLIQUES.....	15
7. DIVIDENDES.....	15
8. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES.....	16
9. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	19
10. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES.....	25
11. INSTRUMENTS FINANCIERS.....	26
12. PASSIFS ÉVENTUELS.....	29
13. DETTE À COURT TERME.....	34
14. ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET GROUPES DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS CLASSÉS COMME ÉTANT DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE.....	35
15. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DE TRANSFORMATION.....	36
16. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE.....	37

Groupe SNC-Lavalin inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

(TOUS LES MONTANTS, DANS LES TABLEAUX SONT EXPRIMÉS EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE)
(NON AUDITÉ)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société par actions constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* dont le siège social est situé au 455, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1Z3, Canada. Le Groupe SNC-Lavalin inc. est une société ouverte dont les actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de Toronto au Canada. Le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et tous ou certains de ses partenariats ou de ses filiales ou de ses entreprises associées, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'un ou plusieurs de ses partenariats ou filiales ou entreprises associées.

Fondée en 1911, SNC-Lavalin est une entreprise spécialisée en gestion de projet offrant des services professionnels entièrement intégrés et exploitant des bureaux partout dans le monde. SNC-Lavalin rassemble les personnes, les technologies et les données pour façonner et livrer des projets et des concepts de classe mondiale, tout en offrant des solutions novatrices complètes tout au long du cycle de vie des actifs.

Dans ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les « états financiers »), les activités de Services Professionnels et Gestion de Projets (« SP&GP ») sont désignées collectivement comme « provenant de SP&GP » ou « excluant les investissements de Capital » afin d'être distinguées des activités liées aux investissements de Capital de la Société.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

A) BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers de la Société sont présentés en **dollars canadiens**. Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Les présents états financiers ont été établis conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire* (l'« IAS 34 »).

Les méthodes comptables des IFRS (International Financial Reporting Standards) décrites dans la note 2 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées.

La préparation d'états financiers conformes à l'IAS 34 nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects qui comportent des hypothèses et des estimations significatives sont présentés à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 et sont mis à jour dans les présents états financiers.

Les états financiers de la Société ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception i) de certains instruments financiers, des instruments financiers dérivés et du passif lié aux régimes d'unités d'actions, qui sont évalués à la juste valeur, ii) du passif au titre des prestations définies, qui est évalué comme étant le montant total net de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies diminué de la juste valeur des actifs des régimes, iii) d'investissements évalués à la juste valeur qui sont détenus par SNC-Lavalin Infrastructure Partners LP, une entité d'investissement comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et pour laquelle SNC-Lavalin a fait le choix de conserver l'évaluation à la juste valeur utilisée par cette entité d'investissement, et iv) de certains actifs destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente, qui sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Le coût historique représente généralement la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs lors de la comptabilisation initiale.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. Dans ces états financiers consolidés, la juste valeur, qu'elle soit aux fins de l'évaluation ou des informations fournies, est déterminée sur cette base, sauf dans le cas des paiements fondés sur des actions qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, et des évaluations présentant certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans l'IAS 2, *Stocks*, ou la valeur d'utilité dans l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

Les présents états financiers n'incluent pas toute l'information à fournir dans un jeu d'états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 de la Société.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

Le 29 juillet 2021, le conseil d'administration de la Société a approuvé la publication des présents états financiers.

B) NOUVELLES MODIFICATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA PÉRIODE DE SIX MOIS TERMINÉE LE 30 JUIN 2021

Les modifications aux normes existantes suivantes ont été appliquées par la Société à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui modifie l'IFRS 9, *Instruments financiers*, l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* et l'IFRS 16, *Contrats de location*. Les modifications portent sur i) les changements aux flux de trésorerie contractuels – une entité n'aura pas à décomptabiliser ou à ajuster la valeur comptable des instruments financiers en fonction des changements requis par la réforme, mais mettra plutôt à jour le taux d'intérêt effectif pour tenir compte de la variation du taux de référence de remplacement; ii) la comptabilité de couverture – une entité n'aura pas à mettre fin à sa comptabilité de couverture uniquement parce qu'elle apporte les changements requis par la réforme, si la couverture répond à d'autres critères de comptabilité de couverture; iii) les informations à fournir – une entité sera tenue de fournir des renseignements sur les nouveaux risques découlant de la réforme et sur la façon dont elle gère la transition vers d'autres taux de référence.

L'adoption des modifications ci-dessus par la Société n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la Société.

Progrès et risques découlant de la transition vers des taux d'intérêt de référence alternatifs

La transition des taux interbancaires offerts (« IBOR ») aux taux d'intérêt de référence alternatifs aura une incidence sur les instruments financiers indexés sur les IBOR ayant une échéance postérieure au 31 décembre 2021. Les mesures prises dans le cadre de la transition se concentrent sur deux axes de travail généraux : i) identifier les contrats existants fondés sur les LIBOR; et ii) convertir les contrats existants fondés sur le LIBOR en contrats fondés sur les taux alternatifs sans risque.

Le calendrier de SNC-Lavalin afin d'identifier et éventuellement de convertir ses contrats existants fondés sur le LIBOR (GBP et EUR) est actuellement estimé au plus tard le 31 décembre 2021 et ses contrats existants fondés sur le LIBOR (USD) au plus tard le 30 juin 2023, en fonction des dates cibles recommandées par les organismes de réglementation pertinents pour l'abandon des produits fondés sur le LIBOR. SNC-Lavalin surveille également son exposition aux taux de référence qui n'ont pas de plans annoncés de cession ou de réforme, notamment le CDOR (Canadian Dollar Offered Rate) et le EURIBOR (Euro Interbank Offered Rate).

C) CHANGEMENT À LA PRÉSENTATION

Activités abandonnées

Certains montants comparatifs dans l'état consolidé intermédiaire résumé du résultat net et l'état consolidé intermédiaire résumé du résultat global ont fait l'objet d'une nouvelle présentation, en raison de la présentation des activités de Pétrole et gaz, qui étaient auparavant incluses dans le secteur Ressources, à titre d'activités abandonnées (voir la note 14).

D) MODIFICATIONS PUBLIÉES EN VUE D'ÊTRE ADOPTÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

Les modifications suivantes aux normes existantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022, et l'application anticipée est permise :

- Les modifications à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, visent à i) mettre à jour la référence au *Cadre conceptuel* pour qu'elle renvoie au *Cadre* de 2018 au lieu du *Cadre* de 1989; ii) ajouter une exigence selon laquelle, pour les obligations entrant dans le champ d'application de l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* (l'« IAS 37 »), un acquéreur doit appliquer l'IAS 37 pour déterminer si, à la date d'acquisition, une obligation actuelle existe du fait d'événements passés; pour ce qui est d'un droit ou d'une taxe qui entrerait dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 21, *Droits ou taxes* (l'« IFRIC 21 »), l'acquéreur applique l'IFRIC 21 pour déterminer si le fait générateur d'obligation qui crée un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible s'est produit avant la date d'acquisition; iii) ajouter une déclaration explicite selon laquelle un acquéreur ne comptabilise pas les actifs éventuels acquis dans un regroupement d'entreprises.
- Les modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, interdisent de déduire du coût d'une immobilisation corporelle tout produit de la vente des éléments produits avant que ce bien soit prêt pour son utilisation, c'est-à-dire les produits obtenus alors que l'on amène le bien à l'endroit et dans l'état nécessaires pour qu'il puisse être exploité de la manière prévue par la direction. Au lieu de cela, une entité comptabilise le produit de la vente de ces éléments et leur coût de production en résultat net.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

- Les modifications à l'IAS 37 précisent que le « coût d'exécution » d'un contrat comprend les « coûts directement liés à ce contrat » pour évaluer si un contrat est déficitaire. Les coûts directement liés à un contrat comprennent à la fois les coûts marginaux d'exécution du contrat (par exemple, les coûts de la main-d'œuvre directe ou des matières) et l'imputation des autres coûts qui se rapportent directement à l'exécution du contrat (par exemple, l'imputation de la charge d'amortissement relative à une immobilisation corporelle utilisée pour l'exécution du contrat).
- Les modifications à l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, étendent aux écarts de change cumulatifs pour tous les établissements à l'étranger, la mesure d'allégement permettant aux filiales qui adoptent les normes IFRS après la société mère d'évaluer leurs actifs et passifs à la valeur comptable qui serait incluse dans les états financiers consolidés de la société mère.
- Les modifications à l'IFRS 9, *Instruments financiers*, précisent les honoraires qu'une entité inclut lorsqu'elle applique le critère des « 10 % » pour déterminer si elle doit ou non décomptabiliser un passif financier. Une entité (l'emprunteur) inclut seulement les honoraires payés au prêteur ou perçus de celui-ci, y compris les honoraires payés ou perçus par l'entité ou le prêteur pour le compte de l'autre partie.
- Les modifications à l'IFRS 16, *Contrats de location* (l'« IFRS 16 ») suppriment le cas du remboursement des améliorations locatives figurant dans l'exemple illustratif 13 de l'IFRS 16, car celui-ci n'explique pas assez clairement la conclusion selon laquelle ce remboursement correspondrait à la définition d'un avantage incitatif à la location dans l'IFRS 16.

Les modifications suivantes aux normes existantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, et l'application anticipée est permise :

- Les modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, (l'« IAS 1 ») précisent les critères de classement de la dette et des autres passifs comme courants ou non courants. Les modifications aident à déterminer si, dans l'état de la situation financière, la dette et les autres passifs dont la date de règlement est incertaine doivent être classés comme courants (devant être réglés ou susceptibles d'être réglés au cours de la prochaine année) ou non courants. Les modifications clarifient également les exigences de classement pour la dette qu'une entité peut régler en la convertissant en titres de capitaux propres.
- Les modifications à l'IAS 1 changent les exigences de la norme quant aux informations à fournir sur les méthodes comptables. Lorsqu'une entité applique ces modifications, elle doit présenter ses méthodes comptables significatives plutôt que ses principales méthodes comptables. D'autres modifications à l'IAS 1 expliquent la manière dont une entité peut identifier une méthode comptable significative.
- Les modifications à l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, remplacent la définition d'un changement d'estimation comptable par une définition des estimations comptables. En vertu de la nouvelle définition, les estimations comptables sont des « montants monétaires dans les états financiers qui font l'objet d'une incertitude d'évaluation ».
- Les modifications à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, précisent comment les entités doivent comptabiliser les impôts sur le résultat différés liés à des transactions telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement. Dans certaines circonstances, les entités sont exonérées de la comptabilisation des impôts sur le résultat différés lorsqu'elles comptabilisent des actifs ou des passifs pour la première fois. Les modifications précisent que l'exemption ne s'applique pas aux transactions telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement et que les entités sont tenues de comptabiliser des impôts sur le résultat différés liés à de telles transactions.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces modifications sur ses états financiers.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

La Société compte six secteurs à présenter composés d'ICGP, Énergie nucléaire, Services d'infrastructures, Ressources et Projets d'infrastructures d'IAC (qui regroupent ensemble les activités de SP&GP), et Capital, qui est son propre secteur à présenter et séparé de SP&GP.

Pour les périodes de trois mois terminées le 30 juin 2021 et le 30 juin 2020, les produits et les RAII sectoriels ajustés de la Société se présentent comme suit :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2021		2020 ⁽¹⁾	
	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ
ICGP	935 309 \$	85 438 \$	933 645 \$	78 762 \$
Énergie nucléaire	234 653	33 245	221 235	30 931
Services d'infrastructures	334 340	26 443	314 625	22 833
SNCL Services d'ingénierie	1 504 302	145 126	1 469 505	132 526
Ressources ⁽²⁾	40 692	959	(13 702)	(72 441)
Projets d'infrastructures d'IAC	233 010	(22 235)	182 562	(18 970)
SNCL Projets	273 702	(21 276)	168 860	(91 411)
Capital	19 785	16 405	21 588	18 375
	1 797 789 \$		1 659 953 \$	
RAII sectoriel ajusté total		140 255		59 490
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — SP&GP		(19 641)		(11 090)
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — Capital		(7 048)		(7 042)
Gain découlant des actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		1 598		990
Coûts de restructuration et de transformation (note 15)		(15 174)		(23 938)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		(20 451)		(39 952)
Gain à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente		892		—
RAII		80 431		(21 542)
Charges financières nettes (note 5)		25 946		25 937
Résultat avant impôts sur le résultat provenant des activités poursuivies		54 485		(47 479)
Impôts sur le résultat		22 157		(23 972)
Résultat net provenant des activités poursuivies		32 328		(23 507)
Résultat net provenant des activités abandonnées (note 14)		16 523		(86 348)
Résultat net pour la période		48 851 \$		(109 855) \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont fait l'objet d'une nouvelle présentation (voir les notes 2C et 14).

⁽²⁾ Pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2020, le RAII sectoriel ajusté négatif du secteur Ressources incluait une charge de 70 millions \$ liée à des différends avec un client au Moyen-Orient à l'égard d'un projet de construction clés en main à prix forfaitaire.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin 2021 et le 30 juin 2020, les produits et les RAI sectoriels ajustés de la Société se présentent comme suit :

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2021		2020 ⁽¹⁾	
	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ	PRODUITS	RAII SECTORIEL AJUSTÉ
ICGP	1 868 511 \$	166 020 \$	1 878 793 \$	136 297 \$
Énergie nucléaire	463 769	65 070	458 169	67 630
Services d'infrastructures	687 147	46 826	667 312	40 131
SNCL Services d'ingénierie	3 019 427	277 916	3 004 274	244 058
Ressources ⁽²⁾	97 608	3 301	51 537	(74 362)
Projets d'infrastructures d'IAC	458 975	(32 770)	404 831	(15 202)
SNCL Projets	556 583	(29 469)	456 368	(89 564)
Capital	41 518	35 127	67 830	60 403
	3 617 528 \$		3 528 472 \$	
RAII sectoriel ajusté total		283 574		214 897
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — SP&GP		(28 843)		(40 826)
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — Capital		(14 097)		(14 091)
Perte de valeur découlant des pertes de crédit attendues		—		(874)
Gain (perte) découlant des actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		5 770		(60 947)
Coûts de restructuration et de transformation (note 15)		(20 057)		(24 423)
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises		(43 796)		(80 408)
Gain à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente		1 348		—
RAII		183 899		(6 672)
Charges financières nettes (note 5)		57 119		57 850
Résultat avant impôts sur le résultat provenant des activités poursuivies		126 780		(64 522)
Impôts sur le résultat		25 766		(45 389)
Résultat net provenant des activités poursuivies		101 014		(19 133)
Résultat net provenant des activités abandonnées (note 14)		21 825		(153 262)
Résultat net pour la période		122 839 \$		(172 395) \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont fait l'objet d'une nouvelle présentation (voir les notes 2C et 14).

⁽²⁾ Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2020, le RAI sectoriel ajusté négatif du secteur Ressources incluait une charge de 70 millions \$ liée à des différends avec un client au Moyen-Orient à l'égard d'un projet de construction clés en main à prix forfaitaire.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Les tableaux suivants présentent les produits par secteur géographique selon le lieu des projets :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN			2021			2020 ⁽¹⁾		
	PRODUITS DES ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL	PRODUITS DES ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL		
Amériques :								
Canada	578 018 \$	13 395 \$	591 413 \$	483 244 \$	10 327 \$	493 571 \$		
États-Unis	305 858	8 012	313 870	347 278	1 736	349 014		
Amérique latine	20 557	—	20 557	18 555	—	18 555		
Moyen-Orient et Afrique :								
Moyen-Orient ⁽²⁾	99 157	1 027	100 184	79 479	544	80 023		
Afrique	34 428	1 699	36 127	61 584	6 206	67 790		
Asie-Pacifique :								
Australie	7 699	—	7 699	12 650	—	12 650		
Autres pays	76 922	—	76 922	81 891	—	81 891		
Europe :								
Royaume-Uni	527 200	(338)	526 862	455 371	(1 142)	454 229		
Autres pays	124 155	—	124 155	102 230	—	102 230		
	1 773 994 \$	23 795 \$	1 797 789 \$	1 642 282 \$	17 671 \$	1 659 953 \$		

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN			2021			2020 ⁽¹⁾		
	PRODUITS DES ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL	PRODUITS DES ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS	AUTRES PRODUITS	TOTAL		
Amériques :								
Canada	1 144 306 \$	24 885 \$	1 169 191 \$	1 036 601 \$	45 473 \$	1 082 074 \$		
États-Unis	603 755	15 032	618 787	685 817	2 617	688 434		
Amérique latine	40 658	—	40 658	42 330	—	42 330		
Moyen-Orient et Afrique :								
Moyen-Orient ⁽²⁾	219 524	2 432	221 956	269 016	1 389	270 405		
Afrique	67 373	6 670	74 043	101 622	12 339	113 961		
Asie-Pacifique :								
Australie	15 004	—	15 004	26 098	—	26 098		
Autres pays	161 212	—	161 212	162 060	—	162 060		
Europe :								
Royaume-Uni	1 073 611	1 350	1 074 961	938 192	601	938 793		
Autres pays	241 716	—	241 716	204 317	—	204 317		
	3 567 159 \$	50 369 \$	3 617 528 \$	3 466 053 \$	62 419 \$	3 528 472 \$		

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont fait l'objet d'une nouvelle présentation (voir les notes 2C et 14).

⁽²⁾ À compter du deuxième trimestre de 2021, les produits provenant de l'Arabie saoudite et d'Autres pays du Moyen-Orient sont maintenant compris dans la rubrique "Moyen-Orient". En conséquence, les chiffres comparatifs de la Société ont fait l'objet d'une nouvelle présentation.

Au cours des deuxièmes trimestres et des périodes de six mois terminés le 30 juin 2021 et le 30 juin 2020, le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni étaient les seuls pays où la Société a réalisé plus de 10 % de ses produits.

3. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

Les tableaux suivants présentent les produits par type de contrats :

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2021				2020 ⁽¹⁾			
	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CLÉS EN MAIN À PRIX FORFAITAIRE	TOTAL	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CLÉS EN MAIN À PRIX FORFAITAIRE	TOTAL
ICGP	936 348 \$	— \$	— \$	936 348 \$	935 407 \$	— \$	— \$	935 407 \$
Énergie nucléaire	219 501	—	6 025	225 526	219 587	—	(747)	218 840
Services d'infrastructures	185 939	147 827	—	333 766	199 794	114 405	—	314 199
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – SNCL Services d'ingénierie	1 341 788	147 827	6 025	1 495 640	1 354 788	114 405	(747)	1 468 446
Ressources	38 823	—	1 831	40 654	36 228	—	(50 008)	(13 780)
Projets d'infrastructures d'IAC	4 274	—	228 736	233 010	—	—	182 562	182 562
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – SNCL Projets	43 097	—	230 567	273 664	36 228	—	132 554	168 782
	1 384 885 \$	147 827 \$	236 592 \$	1 769 304 \$	1 391 016 \$	114 405 \$	131 807 \$	1 637 228 \$
Produits provenant d'investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence				8 700				1 137
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – secteur Capital				4 690				5 054
Autres produits – secteur Capital				15 095				16 534
				1 797 789 \$				1 659 953 \$
SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2021				2020 ⁽¹⁾			
	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CLÉS EN MAIN À PRIX FORFAITAIRE	TOTAL	CONTRATS DE TYPE REMBOURSABLE ET DE SERVICES D'INGÉNIERIE	CONTRATS D'IAC NORMALISÉS	CONTRATS DE CONSTRUCTION CLÉS EN MAIN À PRIX FORFAITAIRE	TOTAL
ICGP	1 867 921 \$	— \$	— \$	1 867 921 \$	1 878 792 \$	— \$	— \$	1 878 792 \$
Énergie nucléaire	435 721	—	11 423	447 144	450 995	—	3 257	454 252
Services d'infrastructures	400 213	285 417	—	685 630	407 066	259 820	—	666 886
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – SNCL Services d'ingénierie	2 703 855	285 417	11 423	3 000 695	2 736 853	259 820	3 257	2 999 930
Ressources	74 674	—	22 853	97 527	72 184	—	(20 909)	51 275
Projets d'infrastructures d'IAC	8 528	—	450 447	458 975	—	—	404 831	404 831
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – SNCL Projets	83 202	—	473 300	556 502	72 184	—	383 922	456 106
	2 787 057 \$	285 417 \$	484 723 \$	3 557 197 \$	2 809 037 \$	259 820 \$	387 179 \$	3 456 036 \$
Produits provenant d'investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence				18 813				4 606
Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – secteur Capital				9 962				10 017
Autres produits – secteur Capital				31 556				57 813
				3 617 528 \$				3 528 472 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont fait l'objet d'une nouvelle présentation (voir les notes 2C et 14).

4. INVESTISSEMENTS DE CAPITAL

SNC-Lavalin fait des investissements dans des concessions d'infrastructure pour les services publics tels que les ponts, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, les centrales électriques, l'infrastructure énergétique, les installations de traitement de l'eau et l'infrastructure sociale (comme les hôpitaux).

Les principales concessions et les principaux accords de partenariat public-privé qui sont dans le champ d'application de l'interprétation IFRIC 12, *Accords de concession de services*, sont tous comptabilisés selon le modèle comptable réservé aux actifs financiers.

Afin d'assurer au lecteur des états financiers une meilleure compréhension de la situation financière et des résultats d'exploitation de ses investissements de Capital, la Société présente dans ses états financiers certaines informations financières distinctes se rapportant spécifiquement à ses investissements de Capital, de même que les informations supplémentaires ci-dessous.

INFORMATION FINANCIÈRE

États de la situation financière

Les états consolidés de la situation financière de la Société incluent l'actif (le passif) net suivant provenant de ses investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation et la valeur comptable nette de ses investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

	30 JUIN 2021	31 DÉCEMBRE 2020
Actif net provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la consolidation	104 019 \$	38 296 \$
Valeur comptable nette des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽¹⁾	373 765	378 730
Valeur comptable nette des investissements de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	26 282	9 666
	504 066 \$	426 692 \$

⁽¹⁾ Inclut l'investissement de la Société dans 407 International inc. (l'« Autoroute 407 ETR »), dont la valeur comptable nette était de néant au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020.

États du résultat net

Les états consolidés du résultat net de la Société comprennent les produits et les charges suivants provenant de ses investissements de Capital.

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2021	2020	2021	2020
Produits provenant de Capital	19 785 \$	21 588 \$	41 518 \$	67 830 \$
Coûts directs liés aux activités	3 380	3 213	6 391	7 427
	16 405	18 375	35 127	60 403
Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs non attribués aux secteurs — Capital	7 048	7 042	14 097	14 091
Perte découlant des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾	—	—	—	57 207
RAII	9 357	11 333	21 030	(10 895)
Charges financières nettes	4 254	4 215	8 460	8 528
Résultat avant impôts sur le résultat	5 103	7 118	12 570	(19 423)
Impôts sur le résultat	2 035	523	2 790	(5 979)
Résultat net pour la période	3 068 \$	6 595 \$	9 780 \$	(13 444) \$

⁽²⁾ Inclut une perte de 57,2 millions \$ constatée au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2020 découlant de la contrepartie éventuelle à recevoir de l'acquéreur de la participation de 10,01 % dans l'Autoroute 407 ETR.

Autre

En 2016, SNC-Lavalin a conclu une entente visant à soutenir un engagement d'un montant de 100 millions \$ US auprès d'un fonds d'investissements mondiaux en infrastructures parrainé par The Carlyle Group, sous réserve de certaines conditions. Cet engagement à investir s'élevait à 69,8 millions \$ US (environ 85,7 millions \$ CA) au 30 juin 2021 (31 décembre 2020 : 82,5 millions \$ US [environ 117,2 millions \$ CA]) et sera constaté au titre d'une obligation dans son ensemble ou en partie lorsque les conditions comptables seront remplies.

5. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2021	2020 ⁽¹⁾	2021	2020 ⁽¹⁾
Intérêts sur la dette :				
Avec recours	8 404 \$	14 762 \$	17 084 \$	26 147 \$
Avec recours limité	3 956	4 253	7 824	9 207
Sans recours	5 069	5 031	10 200	10 564
Intérêts sur les obligations locatives	4 494	5 125	9 247	10 495
Autres	6 640	2 518	12 452	11 754
Charges financières	28 563	31 689	56 807	68 167
Produits financiers	(656)	(3 847)	(2 748)	(7 649)
Pertes nettes (gains nets) de change	(1 961)	(1 905)	3 060	(2 668)
Produits financiers et pertes nettes (gains nets) de change	(2 617)	(5 752)	312	(10 317)
Charges financières nettes	25 946 \$	25 937 \$	57 119 \$	57 850 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont fait l'objet d'une nouvelle présentation (voir les notes 2C et 14).

6. SUBVENTIONS PUBLIQUES

Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2021, la Société a participé à divers programmes d'aide publique liés à la COVID-19, principalement au Canada (2020 : principalement au Canada et au Royaume-Uni). Les principaux programmes ont conduit les gouvernements à subventionner une partie des salaires versés par les employeurs admissibles qui ont subi une diminution des activités dépassant un certain seuil ou à subventionner les salaires des employés qui ne fournissaient plus de services à leurs employeurs, mais qui continuaient de recevoir une rémunération.

Au cours du deuxième trimestre et de la période de six mois terminés le 30 juin 2021, SNC-Lavalin a comptabilisé des subventions publiques en réduction du poste « Coûts directs liés aux activités » pour 22,0 millions \$ et 39,7 millions \$, respectivement (deuxième trimestre et période de six mois terminés le 30 juin 2020 : 31,8 millions \$) et en réduction du poste « Frais de vente, généraux et administratifs corporatifs » pour 1,9 million \$ et 3,3 millions \$, respectivement (deuxième trimestre et période de six mois terminés le 30 juin 2020 : 1,4 million \$) aux états consolidés du résultat net, en compensation des coûts pour lesquels les subventions étaient destinées.

7. DIVIDENDES

Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2021, la Société a constaté à titre de distributions à ses actionnaires des dividendes de 7,0 millions \$ ou de 0,04 \$ par action (2020 : 7,0 millions \$ ou 0,04 \$ par action).

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2021	2020
Dividendes à payer au 1 ^{er} janvier	— \$	— \$
Dividendes déclarés au cours de la période	7 022	7 022
Dividendes payés au cours de la période	(7 022)	(7 022)
Dividendes à payer au 30 juin	— \$	— \$

8. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Les éléments suivants, déduction faite de l'impôt sur le résultat, font partie des autres composantes des capitaux propres de la Société au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020 :

	30 JUIN 2021	31 DÉCEMBRE 2020
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	192 861 \$	292 568 \$
Couvertures de flux de trésorerie	(16 078)	(17 450)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(495)	(1 044)
Autres composantes des capitaux propres	176 288 \$	274 074 \$
Présentées à l'état de la situation financière comme suit :		
Autres composantes des capitaux propres	(383 509) \$	(320 067) \$
Autres composantes des capitaux propres des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente (note 14)	559 797 \$	594 141 \$

- La composante « écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger » représente les écarts de change qui ont trait à la conversion des établissements à l'étranger de la Société de leurs monnaies fonctionnelles aux dollars canadiens. À la cession d'un établissement à l'étranger, les écarts de change cumulés sont reclassés en résultat net à titre de gain ou de perte à la cession. La composante « écarts de change » comprend aussi les gains et les pertes sur les instruments de couverture, le cas échéant, liés à la partie efficace de la couverture de l'investissement net dans un établissement à l'étranger qui sont reclassés en résultat net au moment de la cession de l'établissement à l'étranger.
- La composante « couvertures de flux de trésorerie » représente les gains et les pertes de couverture comptabilisés à l'égard de la partie efficace des couvertures de flux de trésorerie. Le cumul du gain ou de la perte différé sur la couverture est comptabilisé dans le résultat net lorsque l'élément couvert a une incidence sur le résultat net, ou est inclus à titre d'ajustement de base apporté à l'élément non financier couvert, conformément à la méthode comptable applicable.
- La composante « quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence » représente la quote-part de la Société des autres éléments du résultat global liés aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

8. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

A) ÉLÉMENTS QUI SERONT RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET

Le tableau suivant présente la variation de chaque élément des autres composantes des capitaux propres pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2021 et le 30 juin 2020.

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2021	2020	2021	2020
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger :				
Solde au début de la période	238 204 \$	532 626 \$	292 568 \$	365 600 \$
Pertes de la période considérée	(47 082)	(173 384)	(101 238)	(8 740)
Couverture d'investissement net – gains (pertes) de la période considérée	1 739	(2 456)	1 531	(74)
Solde à la fin de la période	192 861	356 786	192 861	356 786
Couvertures de flux de trésorerie :				
Solde au début de la période	(18 866)	(21 237)	(17 450)	(11 652)
Gains (pertes) de la période considérée	5 846	(711)	(921)	(294)
Impôts liés aux gains (pertes) de la période considérée	(1 585)	(1 266)	1 980	21
Reclassement en résultat net	(2 164)	(6 154)	319	(15 748)
Impôts relatifs aux montants reclassés en résultat net	691	2 007	(6)	312
Solde à la fin de la période	(16 078)	(27 361)	(16 078)	(27 361)
Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :				
Solde au début de la période	(843)	(1 699)	(1 044)	125
Quote-part de la période considérée	473	27	747	(2 454)
Impôts liés à la quote-part de la période considérée	(125)	(7)	(198)	650
Solde à la fin de la période	(495)	(1 679)	(495)	(1 679)
Autres composantes des capitaux propres	176 288 \$	327 746 \$	176 288 \$	327 746 \$
Présentées à l'état de la situation financière comme suit :				
Autres composantes des capitaux propres	(383 509) \$	327 746 \$	(383 509) \$	327 746 \$
Autres composantes des capitaux propres des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente (note 14)	559 797 \$	— \$	559 797 \$	— \$

B) ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET

Réévaluations constatées dans les autres éléments du résultat global

Les tableaux suivants présentent les variations du montant cumulé des gains (pertes) de réévaluation constatés dans les autres éléments du résultat global liés aux régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2021 et le 30 juin 2020.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN			2021			2020		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET		
Montant cumulé au début de la période	(70 956) \$	17 250 \$	(53 706) \$	412 860 \$	(72 731) \$	340 129 \$		
Gains (pertes) constaté(e)s durant la période	116 790	(20 102)	96 688	(552 506)	95 226	(457 280)		
Montant cumulé à la fin de la période	45 834 \$	(2 852) \$	42 982 \$	(139 646) \$	22 495 \$	(117 151) \$		

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN			2021			2020		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET		
Montant cumulé au début de la période	(166 186) \$	35 253 \$	(130 933) \$	(49 588) \$	6 184 \$	(43 404) \$		
Gains (pertes) constaté(e)s durant la période	212 020	(38 105)	173 915	(90 058)	16 311	(73 747)		
Montant cumulé à la fin de la période	45 834 \$	(2 852) \$	42 982 \$	(139 646) \$	22 495 \$	(117 151) \$		

8. AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur d'instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2021 et le 30 juin 2020.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2021			2020		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	(8 123) \$	105 \$	(8 018) \$	(1 508) \$	81 \$	(1 427) \$
Gains (pertes) constaté(e)s durant la période	(70)	—	(70)	57	24	81
Montant cumulé à la fin de la période	(8 193) \$	105 \$	(8 088) \$	(1 451) \$	105 \$	(1 346) \$

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2021			2020		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	(9 782) \$	105 \$	(9 677) \$	(2 035) \$	65 \$	(1 970) \$
Gains constatés durant la période	1 589	—	1 589	584	40	624
Montant cumulé à la fin de la période	(8 193) \$	105 \$	(8 088) \$	(1 451) \$	105 \$	(1 346) \$

Quote-part des autres éléments du résultat global tirés des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Les tableaux suivants présentent la quote-part de la Société dans les variations du montant cumulé des gains (pertes) de réévaluation constatés dans les autres éléments du résultat global par les investissements de la Société comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence liés à leurs régimes à prestations définies pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2021 et le 30 juin 2020.

TROIS MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2021			2020		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	(4 298) \$	— \$	(4 298) \$	(3 623) \$	— \$	(3 623) \$
Gains (pertes) constaté(e)s durant la période	—	—	—	—	—	—
Montant cumulé à la fin de la période	(4 298) \$	— \$	(4 298) \$	(3 623) \$	— \$	(3 623) \$

SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	2021			2020		
	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET	AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	MONTANT NET
Montant cumulé au début de la période	(5 009) \$	— \$	(5 009) \$	(2 234) \$	— \$	(2 234) \$
Gains (pertes) constaté(e)s durant la période	711	—	711	(1 389)	—	(1 389)
Montant cumulé à la fin de la période	(4 298) \$	— \$	(4 298) \$	(3 623) \$	— \$	(3 623) \$

9. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

A) AUTRES ÉLÉMENTS DE RAPPROCHEMENT

Le tableau suivant présente les éléments permettant de rapprocher le résultat net et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation présentés dans les tableaux des flux de trésorerie.

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2021	2020	2021	2020
Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non financiers non courants	45 097 \$	70 432 \$	93 174 \$	137 388 \$
Amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation	21 273	28 097	43 899	54 793
Impôts sur le résultat comptabilisés en résultat net	(25 069)	(18 155)	(21 839)	(30 432)
Charges financières nettes comptabilisées en résultat net	24 223	26 337	54 524	57 884
Charge (reprise) comptabilisée au titre des paiements fondés sur des actions	26 202	(100)	23 106	(2 100)
Bénéfice provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(7 025)	(11 096)	(17 140)	(46 498)
Dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	6 908	21 001	13 081	45 362
Bénéfice provenant des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(9 647)	(2 408)	(20 954)	(7 841)
Dividendes et distributions reçus des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	14 693	4 394	15 900	5 378
Variation nette des provisions liées à des pertes prévues sur certains contrats	(40 342)	(9 763)	(57 434)	(18 489)
Coûts de restructuration et de transformation comptabilisés en résultat net	22 299	54 173	27 677	56 579
Coûts de restructuration et de transformation payés	(13 208)	(19 188)	(21 330)	(50 220)
Perte (gain) découlant des actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(1 598)	(990)	(5 770)	60 947
Gain à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente	(7 180)	—	(6 232)	—
Variation nette des autres provisions ⁽¹⁾	12 736	(13 497)	40 088	27 578
Autres ⁽¹⁾	23 789	(14 482)	(47 194)	(25 366)
Autres éléments de rapprochement	93 151 \$	114 755 \$	113 556 \$	264 963 \$

⁽¹⁾ Au cours du deuxième trimestre et de la période de six mois terminés le 30 juin 2020, le poste « Variation nette des autres provisions » de 13,5 millions \$ et de 27,6 millions \$ était compris dans la rubrique « Autres ». La variation nette des autres provisions comprend les variations de toutes les provisions, à l'exception des éléments suivants : i) régimes de retraite, autres avantages à long terme et autres avantages postérieurs à l'emploi; ii) pertes prévues sur certains contrats; et iii) restructurations.

9. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

B) VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

Le tableau suivant présente les éléments inclus dans la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liée aux activités d'exploitation et présentée dans les tableaux des flux de trésorerie.

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2021	2020	2021	2020
Diminution des créances clients	184 698 \$	136 394 \$	177 017 \$	183 237 \$
Diminution (augmentation) de l'actif sur contrats	6 881	195 924	(21 487)	17 865
Diminution des stocks	1 789	13 286	774	42 767
Diminution (augmentation) des autres actifs financiers courants	15 532	1 360	29 217	(23 876)
Augmentation des autres actifs non financiers courants	(50 485)	(21 953)	(38 673)	(590)
Diminution des dettes fournisseurs et charges à payer	(133 769)	(295 017)	(84 805)	(241 536)
Augmentation (diminution) du passif sur contrats	(17 135)	6 351	(93 579)	37 877
Augmentation (diminution) des autres passifs financiers courants	(11 935)	36 850	(4 395)	76 076
Augmentation (diminution) des autres passifs non financiers courants	(32 647)	56 512	(43 139)	40 321
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(37 071) \$	129 707 \$	(79 070) \$	132 141 \$

9. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

C) VARIATIONS DES PASSIFS ISSUS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs issus des activités de financement dans l'état de la situation financière pour la période de six mois terminée le 30 juin 2021.

	Dette avec recours ⁽¹⁾	Dette avec recours limité	Dette sans recours ⁽²⁾	Obligations ⁽³⁾ locatives	Dividendes déclarés aux actionnaires de SNC-Lavalin	Autres ⁽⁴⁾ passifs financiers non courants	Autres ⁽⁴⁾ passifs non financiers non courants
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	1 170 965 \$	400 000 \$	431 545 \$	496 610 \$	— \$	193 861 \$	219 \$
Changements issus des flux de trésorerie :							
Augmentation	—	—	13 459	—	—	62	49
Remboursement	(177 214)	—	(12 046)	(58 580)	(7 022)	(1 679)	(242)
Total – changements issus des flux de trésorerie	(177 214)	—	1 413	(58 580)	(7 022)	(1 617)	(193)
Changements sans contrepartie de trésorerie :							
Déclaration des dividendes aux actionnaires de SNC-Lavalin	—	—	—	—	7 022	—	—
Écarts de change	—	—	(2 293)	(7 068)	—	(708)	(15)
Amortissement des frais de financement différés et escomptes et augmentation résultant de l'écoulement du temps	665	—	1 134	—	—	3 950	—
Variation de la juste valeur des dérivés utilisés comme couvertures	—	—	—	—	—	(4 075)	—
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle liée à la transaction de Linxon	—	—	—	—	—	(1 885)	—
Reclassement des frais de financement différés à la rubrique « Autres actifs non financiers non courants »	2 198	—	—	—	—	—	—
Augmentation nette des obligations locatives	—	—	—	36 611	—	—	—
Reclassement du montant à payer lié au règlement des accusations fédérales (SPPC) à la rubrique « Autres passifs financiers courants »	—	—	—	—	—	(54 042)	—
Reclassement dans le passif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente	—	—	—	10 084	—	—	5
Solde au 30 juin 2021	996 614 \$	400 000 \$	431 799 \$	477 657 \$	— \$	135 484 \$	16 \$

(1), (2), (3), (4) Voir les notes 1, 2, 3 et 4 à la page suivante

9. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

CHANGEMENTS ISSUS DES FLUX DE TRÉSORERIE – DETTE AVEC RECOURS ET DETTE SANS RECOURS

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	2021		
	AUGMENTATION DE LA DETTE	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	PAIEMENT AU TITRE DES FRAIS D'ÉMISSION DE LA DETTE
Dettes avec recours :			
Facilité renouvelable	— \$	— \$	(2 198) \$
Déventures de série 3	—	(175 000)	—
Déventures de série 6	—	—	(16)
Total – dette avec recours	—	(175 000)	(2 214)
Dettes sans recours :			
Obligations de premier rang – InPower BC General Partnership	—	(8 522)	—
Facilité de crédit – TransitNEXT General Partnership	13 459	—	—
Obligations garanties de premier rang d'un investissement de SP&GP	—	(3 524)	—
Total – dette sans recours	13 459	(12 046)	—
Total	13 459 \$	(187 046) \$	(2 214) \$

- (1) La dette à court terme avec recours et la dette à long terme avec recours étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 JUIN 2021	1 ^{ER} JANVIER 2021
Dettes à court terme avec recours	— \$	174 960 \$
Dettes à long terme avec recours	996 614	996 005
Total	996 614 \$	1 170 965 \$

- (2) La dette à court terme sans recours et la dette à long terme sans recours étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 JUIN 2021	1 ^{ER} JANVIER 2021
Dettes à court terme sans recours	30 959 \$	31 262 \$
Dettes à long terme sans recours	400 840	400 283
Total	431 799 \$	431 545 \$

- (3) Les obligations locatives étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 JUIN 2021	1 ^{ER} JANVIER 2021
Tranche à court terme des obligations locatives	93 593 \$	97 409 \$
Tranche à long terme des obligations locatives	384 064	399 201
Total	477 657 \$	496 610 \$

- (4) Le changement issu des flux de trésorerie des autres passifs financiers non courants et des autres passifs non financiers non courants était présenté dans les activités de financement dans le tableau consolidé des flux de trésorerie de la Société comme suit :

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	2021
Autres passifs financiers non courants	(1 617) \$
Autres passifs non financiers non courants	(193)
Autres	58
Total	(1 752) \$

9. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des passifs issus des activités de financement dans l'état de la situation financière pour la période de six mois terminée le 30 juin 2020.

	Dette avec recours ⁽¹⁾	Dette avec recours limité	Dette sans recours ⁽²⁾	Obligations ⁽³⁾ locatives	Dividendes déclarés aux actionnaires de SNC-Lavalin	Autres ⁽⁴⁾ passifs financiers non courants	Autres ⁽⁴⁾ passifs non financiers non courants
Solde au 1 ^{er} janvier 2020	1 172 663 \$	400 000 \$	485 118 \$	611 750 \$	— \$	232 569 \$	551 \$
Changements issus des flux de trésorerie :							
Augmentation	1 000 000	—	10 805	—	—	2 739	107
Remboursement	(500 000)	—	(75 098)	(59 769)	(7 022)	(3 325)	(173)
Total – changements issus des flux de trésorerie	500 000	—	(64 293)	(59 769)	(7 022)	(586)	(66)
Changements sans contrepartie de trésorerie :							
Déclaration des dividendes aux actionnaires de SNC-Lavalin	—	—	—	—	7 022	—	—
Écarts de change	—	—	2 119	3 501	—	1 013	50
Amortissement des frais de financement différés et escomptes et augmentation résultant de l'écoulement du temps	1 760	—	1 121	—	—	3 688	—
Variation de la juste valeur des dérivés utilisés comme couvertures	—	—	—	—	—	8 811	—
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle liée à la transaction de Linxon	—	—	—	—	—	874	—
Reclassement du montant à payer lié au Règlement des accusations fédérales (SPPC) à la rubrique « Autres passifs financiers courants »	—	—	—	—	—	(54 408)	—
Reclassement des frais de financement différés aux rubriques « Autres actifs non financiers courants » et « Autres actifs non financiers non courants » à la suite de l'augmentation de la facilité renouvelable	(5 389)	—	—	—	—	—	—
Augmentation nette des obligations locatives	—	—	—	25 773	—	—	—
Solde au 30 juin 2020	1 669 034 \$	400 000 \$	424 065 \$	581 255 \$	— \$	191 961 \$	535 \$

(1), (2), (3), (4) Voir les notes 1, 2, 3 et 4 à la page suivante

9. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

CHANGEMENTS ISSUS DES FLUX DE TRÉSORERIE – DETTE AVEC RECOURS ET DETTE SANS RECOURS

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	2020		
	AUGMENTATION DE LA DETTE	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	PAIEMENT AU TITRE DES FRAIS D'ÉMISSION DE LA DETTE
Dettes avec recours :			
Facilité renouvelable	1 000 000 \$	(500 000) \$	— \$
Total – dette avec recours	1 000 000	(500 000)	—
Dettes sans recours :			
Facilité de crédit – InPower BC General Partnership	—	(63 130)	—
Obligations de premier rang – InPower BC General Partnership	—	(8 156)	—
Facilité de crédit – TransitNEXT General Partnership	10 805	—	—
Obligations garanties de premier rang d'un investissement de SP&GP	—	(3 812)	—
Total – dette sans recours	10 805	(75 098)	—
Total	1 010 805 \$	(575 098) \$	— \$

(1) La dette à court terme avec recours et la dette à long terme avec recours étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 JUIN 2020	1 ^{ER} JANVIER 2020
Dettes à court terme avec recours	970 375 \$	299 518 \$
Dettes à long terme avec recours	698 659	873 145
Total	1 669 034 \$	1 172 663 \$

(2) La dette à court terme sans recours et la dette à long terme sans recours étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 JUIN 2020	1 ^{ER} JANVIER 2020
Dettes à court terme sans recours	299 539 \$	93 664 \$
Dettes à long terme sans recours	124 526	391 454
Total	424 065 \$	485 118 \$

(3) Les obligations locatives étaient présentées dans l'état consolidé de la situation financière de la Société comme suit :

	30 JUIN 2020	1 ^{ER} JANVIER 2020
Tranche à court terme des obligations locatives	123 625 \$	131 075 \$
Tranche à long terme des obligations locatives	457 630	480 675
Total	581 255 \$	611 750 \$

(4) Le changement issu des flux de trésorerie des autres passifs financiers non courants et des autres passifs financiers non courants était présenté dans les activités de financement dans le tableau consolidé des flux de trésorerie de la Société comme suit :

SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN	2020
Autres passifs financiers non courants	(586) \$
Autres passifs financiers non courants	(66)
Autres	(2)
Total	(654) \$

10. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, SNC-Lavalin conclut des transactions avec certaines de ses entreprises associées et coentreprises, principalement ses investissements de Capital. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées.

Pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2021 et le 30 juin 2020, SNC-Lavalin a conclu les transactions suivantes avec ses parties liées.

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2021	2020	2021	2020
Produits de SP&GP tirés de contrats avec des investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	157 965 \$	169 189 \$	325 720 \$	339 368 \$
Bénéfice provenant des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	7 025	11 096	17 140	46 498
Dividendes et distributions reçus des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	6 908	21 001	13 081	45 362
Bénéfice provenant des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	9 647	2 408	20 954	7 841
Dividendes et distributions reçus des investissements de SP&GP comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	14 693 \$	4 394 \$	15 900 \$	5 378 \$

Au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, SNC-Lavalin affichait les soldes suivants avec ses parties liées.

	30 JUIN 2021	31 DÉCEMBRE 2020
Créances clients d'investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	168 114 \$	177 598 \$
Retenues sur contrats avec des clients liés aux investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽¹⁾	112 698	110 169
Engagement restant à investir dans les investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽²⁾	24 921	24 921
Dividendes et distributions à recevoir des investissements de Capital comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ⁽³⁾	1 677 \$	2 400 \$

⁽¹⁾ Incluses au poste « Actif sur contrats » ou au poste « Passif sur contrats » aux états de la situation financière

⁽²⁾ Inclus au poste « Autres passifs financiers courants » aux états de la situation financière

⁽³⁾ Inclus au poste « Autres actifs financiers courants » aux états de la situation financière

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs financiers détenus par SNC-Lavalin au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible. Les actifs financiers classés comme étant détenus en vue de la vente au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020 ne sont pas compris dans le tableau ci-dessous (voir la note 14).

AU 30 JUIN		2021					
		VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE					
	JVBRN ⁽¹⁾	JVBAERG ⁽²⁾	COÛT AMORTI	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	TOTAL	JUSTE VALEUR	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	662 905 \$	— \$	— \$	— \$	662 905 \$	662 905 \$	
Liquidités soumises à restrictions	37 410	—	—	—	37 410	37 410	
Créances clients	—	—	1 039 625	—	1 039 625	1 039 625	
Autres actifs financiers courants	6 018	—	182 923	28 900	217 841	219 660	
Investissements de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	26 282	—	—	26 282	26 282	
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services ⁽³⁾	—	—	496 735	—	496 735	535 694	
Autres actifs financiers non courants ⁽³⁾	—	—	41 312	6 713	48 025	48 025	
Total	706 333 \$	26 282 \$	1 760 595 \$	35 613 \$	2 528 823 \$		

AU 31 DÉCEMBRE		2020					
		VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE					
	JVBRN ⁽¹⁾	JVBAERG ⁽²⁾	COÛT AMORTI	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	TOTAL	JUSTE VALEUR	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	932 902 \$	— \$	— \$	— \$	932 902 \$	932 902 \$	
Liquidités soumises à restrictions	29 300	—	—	—	29 300	29 300	
Créances clients	—	—	1 199 166	—	1 199 166	1 199 166	
Autres actifs financiers courants	6 200	—	209 276	41 956	257 432	260 033	
Investissements de Capital à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	9 666	—	—	9 666	9 666	
Tranche à long terme des créances en vertu des accords de concession de services ⁽³⁾	—	—	433 914	—	433 914	505 332	
Autres actifs financiers non courants ⁽³⁾	—	—	29 425	1 973	31 398	31 398	
Total	968 402 \$	9 666 \$	1 871 781 \$	43 929 \$	2 893 778 \$		

⁽¹⁾ Juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »)

⁽²⁾ Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVBAERG »)

⁽³⁾ Pour les créances en vertu des accords de concession de services et la majorité des autres actifs financiers non courants autres que ceux à la juste valeur, la Société utilise la technique d'actualisation pour déterminer leur juste valeur.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des passifs financiers de SNC-Lavalin au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020, par catégorie et par classement, ainsi que la juste valeur correspondante, lorsqu'elle est disponible. Les passifs financiers classés comme étant détenus en vue de la vente au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020 ne sont pas compris dans le tableau ci-dessous (voir la note 14).

AU 30 JUIN		2021				
		VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE				
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	JVBRN ⁽¹⁾	COÛT AMORTI	TOTAL	JUSTE VALEUR	
Dettes fournisseurs et charges à payer	— \$	— \$	1 710 276 \$	1 710 276 \$	1 710 276 \$	
Autres passifs financiers courants	6 136	—	224 738	230 874	230 874	
Provisions	—	—	53 580	53 580	53 580	
Obligations locatives	—	—	477 657	477 657	s.o. ⁽²⁾	
Dette à court terme et dette à long terme ⁽³⁾	—	—	1 828 413	1 828 413	1 879 965	
Autres passifs financiers non courants	4 482	12 853	118 149	135 484	135 484	
Total	10 618 \$	12 853 \$	4 412 813 \$	4 436 284 \$		

AU 31 DÉCEMBRE		2020				
		VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE				
	DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES	JVBRN ⁽¹⁾	COÛT AMORTI	TOTAL	JUSTE VALEUR	
Dettes fournisseurs et charges à payer	— \$	— \$	1 730 398 \$	1 730 398 \$	1 730 398 \$	
Autres passifs financiers courants	16 006	—	171 748	187 754	187 754	
Provisions	—	—	89 083	89 083	89 083	
Obligations locatives	—	—	496 610	496 610	s.o. ⁽²⁾	
Dette à court terme et dette à long terme ⁽³⁾	—	—	2 002 510	2 002 510	2 062 895	
Autres passifs financiers non courants	8 556	15 181	170 124	193 861	193 861	
Total	24 562 \$	15 181 \$	4 660 473 \$	4 700 216 \$		

⁽¹⁾ Juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »)

⁽²⁾ s.o. : sans objet

⁽³⁾ La juste valeur de la dette à court terme et de la dette à long terme a été déterminée en utilisant les cotations publiques ou la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, conformément aux arrangements de financement en cours. Les taux d'actualisation utilisés correspondent aux taux courants du marché offerts à SNC-Lavalin ou aux investissements de Capital, selon l'entité qui a émis l'instrument d'emprunt, pour des emprunts ayant des modalités similaires.

Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin 2021 et le 30 juin 2020, il n'y a eu aucun changement dans les techniques d'évaluation et les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur et il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

INSTRUMENTS FINANCIERS DU NIVEAU 3

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des instruments financiers du niveau 3 pour la période de six mois terminée le 30 juin 2021.

	CONTREPARTIE ÉVENTUELLE À RECEVOIR DE L'ACQUÉREUR DE LA PARTICIPATION DE 10,01 % DANS L'AUTOROUTE 407 ETR	CONTREPARTIE ÉVENTUELLE À ÊTRE TRANSFÉRÉE AU VENDEUR LIÉE À L'ACQUISITION DE LINXON
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	— \$	15 181 \$
Gains nets latents ⁽⁴⁾	—	(1 885)
Effet des écarts de change	—	(443)
Solde au 30 juin 2021	— \$	12 853 \$

⁽⁴⁾ Compris dans le poste « Perte (gain) découlant des actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » dans l'état consolidé du résultat net

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Hypothèses

Lors de l'évaluation des instruments financiers du niveau 3 à la juste valeur en utilisant la technique d'actualisation, certaines hypothèses ne sont pas dérivées de données de marché observables. Les hypothèses importantes développées à l'interne se rapportent au taux d'actualisation et aux flux de trésorerie futurs attendus sur la base de la performance future projetée. La performance future projetée est une donnée d'entrée importante pour déterminer la juste valeur et elle est préparée par la direction de SNC-Lavalin sur la base du budget et du plan stratégique.

Les hypothèses principales utilisées pour l'évaluation de la juste valeur d'instruments financiers du niveau 3 au 30 juin 2021 sont les suivantes : i) le taux d'actualisation, qui s'est établi à 7,80 % pour la contrepartie éventuelle à recevoir de l'acquéreur de la participation de 10,01 % dans l'Autoroute 407 ETR et à 11,42 % pour la contrepartie éventuelle à payer au vendeur relativement à l'acquisition de Linxon; et ii) les flux de trésorerie futurs prévus de l'Autoroute 407 ETR et de Linxon.

Analyse de sensibilité

Ces hypothèses, qui ne sont pas dérivées de données de marché observables, sont établies par la direction de SNC-Lavalin en ayant recours à des estimations et à des jugements qui peuvent avoir un effet important sur le résultat net.

L'incidence suivante sur le résultat net a été calculée en remplaçant l'une de ces hypothèses par une autre hypothèse alternative raisonnablement possible pour la période de six mois terminée le 30 juin 2021.

		INCIDENCE SUR LE RÉSULTAT NET	
		CONTREPARTIE ÉVENTUELLE À RECEVOIR DE L'ACQUÉREUR DE LA PARTICIPATION DE 10,01 % DANS L'AUTOROUTE 407 ETR	CONTREPARTIE ÉVENTUELLE À ÊTRE TRANSFÉRÉE AU VENDEUR LIÉE À L'ACQUISITION DE LINXON
Augmentation (diminution)	Si le taux d'actualisation est moins élevé de 100 points de base ⁽¹⁾	— \$	(896) \$
Augmentation (diminution)	Si le taux d'actualisation est plus élevé de 100 points de base ⁽¹⁾	— \$	823 \$
Augmentation (diminution)	Si les flux de trésorerie attendus futurs sont moins élevés de 1 % ⁽¹⁾	— \$	— \$
Augmentation (diminution)	Si les flux de trésorerie attendus futurs sont plus élevés de 1 % ⁽¹⁾	— \$	— \$

⁽¹⁾ Dans l'hypothèse où toutes les autres variables demeurent inchangées.

12. PASSIFS ÉVENTUELS

Recours collectifs

Recours collectif Ruediger

Le 6 février 2019, une requête visant l'autorisation d'intenter un recours collectif et une action contre SNC-Lavalin et certains de ses administrateurs et dirigeants (collectivement les « défendeurs Ruediger ») en vertu de l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) (la « requête de recours collectif Ruediger ») a été déposée devant la Cour supérieure du Québec (le « recours collectif Ruediger »), au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin entre le 22 février 2018 et le 27 janvier 2019 (la « période visée par le recours collectif Ruediger ») et qui détenaient une partie ou la totalité de ces valeurs mobilières à l'ouverture des marchés le 28 janvier 2019.

La requête de recours collectif Ruediger allègue que certains documents déposés par SNC-Lavalin ainsi que certaines déclarations verbales faites par le chef de la direction au cours de la période visée par le recours collectif Ruediger contenaient des informations fausses ou trompeuses concernant ses prévisions en matière de produits et sa performance financière pour les secteurs Mines et métallurgie et Pétrole et gaz, des informations qui auraient été ensuite corrigées par la publication du communiqué de presse de SNC-Lavalin daté du 28 janvier 2019.

La requête de recours collectif Ruediger demande l'autorisation de la Cour supérieure du Québec pour déposer une réclamation fondée sur la responsabilité légale pour informations fausses ou trompeuses en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec). Le demandeur dans le cadre du recours proposé réclame des dommages-intérêts et recherche une condamnation des défendeurs Ruediger à verser aux participants du recours collectif un montant non précisé pour des dommages-intérêts compensatoires, ainsi qu'une indemnité additionnelle et un remboursement de la totalité des frais et des dépenses, y compris les honoraires d'experts, les frais d'avis et les frais liés à l'administration du plan de distribution.

Le 15 octobre 2019, les demandeurs dans le cadre de la requête de recours collectif Ruediger ont déposé une requête modifiée visant l'autorisation d'intenter un recours collectif et une action en vertu de l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec). Les amendements prolongent la période visée par la requête de recours collectif Ruediger au 22 juillet 2019 et élargissent la portée de la réclamation pour inclure, entre autres choses, que de l'information aurait été divulguée quant à la capacité de la Société à exécuter certains contrats à prix forfaitaire.

L'audience pour autorisation de la requête de recours collectif Ruediger modifiée sera reportée à une date à déterminer et pourrait avoir lieu plus tard en 2021 ou au début de 2022.

Recours collectif Drywall

Le 5 juin 2019, une requête a été déposée contre SNC-Lavalin et certains de ses administrateurs et dirigeants (collectivement les « défendeurs Drywall ») devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario (le « recours collectif Drywall ») au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin entre le 22 février 2018 et le 2 mai 2019 (la « période visée par le recours collectif Drywall »).

Selon la requête du recours collectif Drywall, l'information divulguée par SNC-Lavalin pendant la période visée par le recours collectif Drywall contenait de fausses déclarations en ce qui concerne les aspects suivants : i) ses systèmes de présentation de l'information et la conformité des contrôles relatifs à l'IFRS 15; ii) la non-conformité à l'IFRS 15 de la constatation des produits tirés du secteur Mines et métallurgie; iii) la surévaluation des produits tirés du projet Codelco au Chili de la Société en 2018 en raison de la non-conformité à l'IFRS 15; iv) la défaillance des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Société, et de son contrôle interne à l'égard de l'information financière, qui a eu pour effet de réduire de 350 millions \$ la valeur du projet Codelco; v) l'application de l'IFRS 15 aux résultats du secteur Mines et métallurgie en 2019, qui a amené la Société à dissoudre le secteur Mines et métallurgie; et vi) la présence d'importants éléments non conformes aux normes IFRS dans les états financiers de la Société pendant la période visée par le recours collectif Drywall.

Le recours collectif Drywall vise à obtenir l'autorisation de la Cour supérieure de justice de l'Ontario de présenter une réclamation fondée sur la responsabilité légale pour informations fausses ou trompeuses en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario). Les demandeurs dans le cadre du recours proposé réclament des dommages-intérêts et visent à obtenir la condamnation des défendeurs Drywall à verser aux participants au recours collectif 1,2 milliard \$ ou les dommages-intérêts compensatoires auxquels le tribunal pourrait consentir, des intérêts et une indemnité additionnelle de même que le remboursement intégral des frais et des dépenses, soit les honoraires d'experts, les frais d'avis et les frais liés à l'administration du plan de distribution.

12. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Le 15 octobre 2019, les demandeurs dans le cadre du recours collectif Drywall ont déposé une demande modifiée qui propose de prolonger la période visée par le recours collectif Drywall de manière à inclure les communiqués de presse de SNC-Lavalin du 22 juillet 2019 et du 1^{er} août 2019, et de faire passer les dommages-intérêts de 1,2 milliard \$ à 1,8 milliard \$. Le 5 novembre 2019, les demandeurs ont présenté une requête en autorisation en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et une requête en certification en vertu de la *Loi sur les recours collectifs* (Ontario). L'audience pour autorisation et certification devait avoir lieu du 19 au 23 octobre 2020, mais avant sa tenue, les demandeurs ont accepté le rejet du recours collectif Drywall puisque les réclamations qu'il contient peuvent être présentées dans le cadre du recours collectif Ruediger.

Recours collectif Peters

Le 25 février 2019, un avis d'action a été émis à la Cour supérieure de justice de l'Ontario par un représentant demandeur proposé, M. John Peters, au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin entre le 4 septembre 2018 et le 10 octobre 2018. Le 25 mars 2019, une déclaration de réclamation a été déposée devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario en ce qui concerne les réclamations énoncées dans l'avis d'action (ensemble, l'avis d'action et la déclaration de réclamation sont appelés le « recours collectif Peters »).

Le recours collectif Peters allègue que les défendeurs, y compris la Société, le président de son conseil d'administration et certains de ses dirigeants de l'époque, ont omis de communiquer dans les meilleurs délais un changement significatif dans les activités, l'exploitation ou le capital de SNC-Lavalin, en ne divulguant pas le 4 septembre 2018 que la Société s'est vu refuser la possibilité de négocier un accord de réparation par la directrice du Service des poursuites pénales du Canada (le « SPPC »).

Le recours collectif Peters demande l'autorisation de la Cour supérieure de justice de l'Ontario pour déposer une réclamation fondée sur la responsabilité légale pour informations fausses ou trompeuses en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et de la législation sur les valeurs mobilières comparable dans les autres provinces, et fait valoir une réclamation pour fausses déclarations faites par négligence en common law. Le recours collectif Peters réclame des dommages-intérêts pour une somme de 75 millions \$ ou tout autre montant que peut déterminer la Cour supérieure, plus intérêts et frais afférents.

Le 5 mars 2020, le demandeur dans le cadre du recours collectif Peters a déposé une requête en autorisation et en certification du recours collectif Peters. L'audience pour autorisation et certification a eu lieu entre le 1^{er} et le 3 juin 2021, et le tribunal a rejeté le recours collectif Peters le 16 juillet 2021. La décision est susceptible d'appel.

SNC-Lavalin est d'avis que les réclamations présentées dans la requête de recours collectif Ruediger et le recours collectif Peters sont, dans chaque cas, absolument sans fondement et défend vigoureusement ces réclamations. En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue du recours collectif Ruediger ni du recours collectif Peters, ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, et SNC-Lavalin pourrait, à l'avenir, être visée par d'autres recours collectifs ou litiges. SNC-Lavalin souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateur et de dirigeant, et la Société maintient ce type de couverture pour elle-même. Le montant de couverture d'assurance pour les administrateurs et dirigeants est limité, et une telle couverture peut représenter un montant inférieur à celui que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement à ces procédures. Le montant que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement à l'un ou l'autre ou à l'ensemble des recours collectifs Ruediger et Peters pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin.

Dossier de la pyrrhotite

Le 12 juin 2014, la Cour supérieure du Québec a rendu une décision relativement à la « phase 1 » de l'affaire communément appelée le « dossier de la pyrrhotite » dans la région de Trois-Rivières, au Québec, et dans laquelle SNC-Lavalin compte parmi les nombreux défendeurs. La Cour supérieure du Québec a statué en faveur des demandeurs, ordonnant le paiement *in solidum* d'un montant total d'environ 168 millions \$ en dommages-intérêts, réparti entre les défendeurs alors connus (les « réclamations de la phase 1 »). La Cour supérieure du Québec a décidé que SNC-Lavalin devrait verser environ 70 % de ces dommages-intérêts. Les assureurs externes de la Société ont contesté l'étendue de la couverture d'assurance disponible pour la Société, et ce litige était inclus dans le dossier de la pyrrhotite. SNC-Lavalin, entre autres parties, a interjeté appel de cette décision de la Cour supérieure du Québec et, le 6 avril 2020, la Cour d'appel du Québec a rendu sa décision rejetant la plupart des appels interjetés par toutes les parties et a maintenu ce qui suit : i) la décision de la Cour supérieure du Québec concernant la part de responsabilité d'environ 70 % de SNC-Lavalin; et ii) la nature solidaire de la responsabilité des défendeurs. Dans une autre décision rendue le 12 juin 2020, la Cour d'appel du Québec a confirmé que la part de responsabilité de SNC-Lavalin, y compris les intérêts et les coûts afférents, s'établissait à environ 200 millions \$, et la Société a payé cette part des dommages-intérêts accordés aux demandeurs le 3 août 2020. La Société a présenté une requête en autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada.

12. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

La Cour d'appel du Québec a également rejeté un appel interjeté par les assureurs externes de SNC-Lavalin et a confirmé que les réclamations de la phase 1 avaient entraîné l'intervention de multiples tours d'assurance, avec de multiples années de couverture. Les assureurs externes de la Société ont présenté des requêtes en autorisation d'interjeter appel à la Cour suprême du Canada.

Le 6 mai 2021, la Cour suprême du Canada a rejeté les demandes d'autorisation d'interjeter appel de la Société et de ses assureurs externes.

Étant donné que les assureurs externes de SNC-Lavalin ont initialement refusé de respecter leurs obligations en vertu des polices d'assurance ainsi que les ordonnances de la Cour supérieure du Québec et de la Cour d'appel du Québec leur enjoignant de verser une part importante des dommages-intérêts s'élevant à 200 millions \$, SNC-Lavalin a déposé une demande auprès de la Cour supérieure du Québec pour qu'elle ordonne aux assureurs externes de la Société de respecter l'ordonnance de la Cour d'appel du Québec et de faciliter le versement de 200 millions \$ en dommages-intérêts par l'entremise des multiples tours d'assurance. Le 16 octobre 2020, la Cour supérieure du Québec s'est prononcée en faveur de SNC-Lavalin et a ordonné aux assureurs externes de SNC-Lavalin de verser à la Société environ 141 millions \$ qui ont été entièrement encaissés au 30 juin 2021. La Société a également encaissé un produit d'assurance de 33 millions \$ par l'entremise d'une police de réassurance qui n'était pas assujettie à cette décision du tribunal.

SNC-Lavalin a déposé un recours en garantie contre Lafarge Canada Inc. (« Lafarge ») pour obtenir la contribution de cette dernière au paiement des dommages-intérêts imposés à SNC-Lavalin dans le jugement rendu pour la phase 1. Le procès a débuté en mars 2019 et s'est terminé en 2020. Le 4 février 2021, la Cour supérieure du Québec a rejeté la réclamation de SNC-Lavalin et SNC-Lavalin a interjeté appel de la décision de la Cour supérieure du Québec à la Cour d'appel du Québec.

Parallèlement aux réclamations de la phase 1, d'autres avis de réclamations potentielles ont été déposés et continuent d'être déposés contre de nombreux défendeurs, y compris SNC-Lavalin, dans le cadre de la phase 2 du dossier de la pyrrhotite. SNC-Lavalin s'attend à ce que l'assurance couvre une partie des réclamations de la phase 2. De plus, SNC-Lavalin a déposé un recours en garantie distinct contre Lafarge relativement aux réclamations de la phase 2. Les réclamations de la phase 2 contre SNC-Lavalin en sont à leurs étapes préliminaires, et la responsabilité de SNC-Lavalin est assujettie à plusieurs incertitudes.

Cause civile à Dubaï

En novembre 2018, WS Atkins & Partners Overseas, une filiale de la Société, a été nommée à titre de défendeur avec d'autres parties par les assureurs subrogés d'un promoteur immobilier dans une cause civile portée devant les tribunaux de Dubaï. Le demandeur réclame des dommages-intérêts conjointement auprès des défendeurs pour les coûts de rénovation et la perte de revenus présumés par suite de l'incendie survenu dans l'immeuble du promoteur immobilier. WS Atkins & Partners Overseas a participé à titre de sous-traitant à la supervision du design et de la construction de l'hôtel, et la réclamation porte sur la négligence présumée quant à l'indication, aux essais et à l'installation du revêtement de l'immeuble, qui aurait aggravé l'incendie et, par conséquent, empiré les dommages à l'immeuble. La réclamation en est aux étapes préliminaires, et la Société n'est donc pas actuellement en mesure d'estimer la responsabilité éventuelle ou le montant de la perte, le cas échéant.

Procédure d'arbitrage en Australie

L'une des filiales de la Société détient une participation de 35 % dans une entreprise commune pour un projet qui est achevé. L'entreprise commune de construction est en litige avec le propriétaire du projet à l'égard des frais de main-d'œuvre. Aux termes du contrat de projet pertinent, la filiale de la Société et le coparticipant sont conjointement et individuellement responsables envers le propriétaire du projet quant aux obligations de prestation et à d'autres obligations. En décembre 2018, un tribunal d'arbitrage a attribué une responsabilité partagée à l'entreprise commune, ce qui a entraîné une décision défavorable à l'égard de certains éléments du litige. En août 2020, une audience sur les questions juridiques résiduelles a eu lieu et, en septembre 2020, le tribunal a tranché en faveur de l'entreprise commune. Le propriétaire du projet a contesté la décision du tribunal et une audience du tribunal a eu lieu en juin 2021 avec une décision attendue plus tard en 2021. Une audience par le tribunal d'arbitrage sur le montant des dommages-intérêts à accorder à l'égard de l'entreprise commune (le cas échéant) a été reportée et devrait avoir lieu en 2022.

12. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Risque général lié aux litiges

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de a) prédire l'issue de ces procédures ou d'autres procédures connexes en général, b) déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant ou c) déterminer le montant de pertes éventuelles, le cas échéant, pouvant être engagé relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

SNC-Lavalin maintient une couverture d'assurance pour les divers aspects de ses activités et de son exploitation. Les programmes d'assurance de la Société sont assortis de diverses limites et de montants maximaux de couverture, et il est possible que certaines compagnies d'assurance refusent des réclamations demandées par la Société. De plus, SNC-Lavalin a choisi de conserver une tranche des pertes pouvant survenir au moyen de divers déductibles, limites et retenues en vertu de ces programmes. Par conséquent, la Société pourrait être exposée à une responsabilité future à l'égard de poursuites et d'enquêtes pour lesquelles elle pourrait n'être que partiellement assurée, ou encore ne pas être assurée du tout.

En outre, la nature des activités de la Société fait parfois en sorte que des clients, des sous-traitants et des fournisseurs présentent des réclamations, notamment à l'égard du recouvrement de coûts liés à certains projets. Dans un même ordre d'idées, SNC-Lavalin présente parfois des avis de modification et des réclamations à des clients, à des sous-traitants et à des fournisseurs. Dans l'éventualité où la Société ne documenterait pas de façon adéquate la nature des réclamations et des avis de modification ou serait incapable de négocier des règlements raisonnables avec ses clients, sous-traitants et fournisseurs, elle pourrait enregistrer des dépassements de coûts, une réduction de ses profits ou, dans certains cas, une perte sur un projet. L'incapacité de recouvrer rapidement les sommes relatives à ce type de réclamations pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin. De plus, sans égard à la qualité de la documentation de la Société sur la nature de ses réclamations et avis de modification, les coûts liés aux poursuites et aux procédures de défense relatives aux réclamations et aux avis de modification pourraient être importants.

En outre, un certain nombre de contrats de projet comportent des périodes de garantie et/ou des réclamations en cours, qui peuvent entraîner des poursuites judiciaires pouvant s'étendre au-delà du rendement réel et de l'achèvement des projets en question.

Les décisions judiciaires et réglementaires comportent des éléments d'incertitudes intrinsèques, et des jugements défavorables peuvent être, et sont parfois, rendus. L'issue de réclamations en cours ou futures contre SNC-Lavalin pourrait se traduire par des responsabilités professionnelles, des responsabilités du fait des produits, des responsabilités criminelles, des provisions pour garanties et d'autres responsabilités qui pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société dans l'éventualité où elle ne serait pas assurée contre une telle perte ou que son assureur ne lui fournirait pas de couverture à cet égard.

Enquêtes en cours ou potentielles

La Société est assujettie à des enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives sur les plans administratif et criminel, à des poursuites civiles ainsi qu'à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. Ces enquêtes, ainsi que leur issue, pourraient nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités.

La Société comprend que des enquêtes par diverses autorités pourraient être encore en cours relativement à certaines affaires antérieures dans diverses juridictions, notamment en Algérie et au Brésil.

La Société comprend également qu'une enquête de la Gendarmerie royale du Canada (la « GRC ») relative aux paiements allégués dans le cadre d'un contrat de 2002 pour la remise en état du pont Jacques-Cartier par un consortium dont faisait partie SNC-Lavalin, et qui a mené à une reconnaissance de culpabilité par l'ancien président de la Société des ponts fédéraux du Canada en 2017, continue et que son étendue pourrait inclure la Société.

La Société est actuellement incapable de déterminer quand l'une ou l'autre de ces enquêtes sera achevée, si d'autres enquêtes sur la Société seront ouvertes par ces autorités ou d'autres autorités, ou si les enquêtes en cours seront élargies. La Société continue de coopérer et de communiquer avec les autorités responsables de toutes les enquêtes en cours.

12. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Dans l'éventualité où des autorités de réglementation, des autorités d'application de la loi, des autorités administratives ou de tierces parties décidaient d'entreprendre des mesures contre la Société ou de lui imposer des sanctions à l'égard d'éventuelles violations de la loi, de contrats ou autres à l'issue des enquêtes en cours ou d'enquêtes futures, ces mesures ou autres recours, que les violations soient réelles ou alléguées, pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'obligation de payer des amendes ou des dommages-intérêts importants, de consentir à d'autres injonctions relativement à sa conduite future, ou qu'elle se voie imposer d'autres sanctions, y compris une suspension, une interdiction ou une radiation temporaire ou permanente, obligatoire ou discrétionnaire, visant à empêcher la Société de participer à des projets, ou la révocation d'autorisations ou d'attestations, par certains organismes administratifs ou par des gouvernements (tels que le gouvernement du Canada ou le gouvernement du Québec) en vertu des lois, des règlements, des politiques ou des pratiques applicables en matière de marchés publics. Un pourcentage important des produits mondiaux annuels de la Société provient de contrats gouvernementaux ou liés au secteur public. En outre, les processus d'appel d'offres dans les secteurs public et privé visent, dans certains cas, à déterminer si le soumissionnaire ou l'une de ses filiales a déjà fait l'objet d'une enquête et s'il a été visé par des sanctions ou d'autres recours qui en ont découlé. Dans de tels cas, si la Société ou une de ses filiales ou entités émettrices doit répondre par l'affirmative à une question portant sur des enquêtes antérieures ou en cours et des sanctions ou autres recours qui en ont découlé, cette réponse pourrait nuire aux possibilités de l'entité d'être considérée comme une candidate dans le cadre d'un projet. De plus, la Société pourrait ne pas obtenir des contrats pour lesquels elle a présenté une offre de service en raison de la perception du client à l'égard de la réputation de la Société ou de présumés avantages liés à la réputation attribués à des concurrents en raison de telles enquêtes et des sanctions ou autres recours qui en ont découlé. De telles enquêtes et les sanctions ou autres recours connexes pourraient entraîner une perte d'occasion en empêchant la Société, sur une base discrétionnaire (en raison notamment de facteurs liés à la réputation) ou obligatoire, de participer au processus d'appel d'offres de certains contrats gouvernementaux ou liés au secteur public ou au secteur privé (à l'échelle du Canada, dans une province canadienne ou ailleurs), ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières émises et cotées en bourse.

L'issue des enquêtes en cours ou futures pourrait, entre autres, donner lieu i) au non-respect de clauses restrictives de contrats liés à divers projets, ii) à des réclamations de tiers, notamment des réclamations pour dommages particuliers, indirects, dérivés ou consécutifs, ou avoir iii) une incidence défavorable sur la capacité de la Société à obtenir du financement ou à maintenir son propre financement, ou à maintenir son financement ou à en obtenir pour des projets actuels ou futurs, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières émises et cotées en bourse. De plus, ces enquêtes et l'issue de ces enquêtes, ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient nuire à la réputation de SNC-Lavalin et à sa capacité de faire des affaires.

En raison des incertitudes entourant l'issue des enquêtes en cours ou futures, la Société ne peut actuellement estimer de façon fiable le montant ou la fourchette des pertes éventuelles, le cas échéant, relativement à ces enquêtes.

La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps et de ressources aux enquêtes décrites ci-dessus et à des questions connexes en cours, ainsi qu'aux enquêtes qui ont donné lieu aux règlements décrits ci-après, ce qui les a éloignés et pourrait continuer de les éloigner de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été et pourraient continuer d'être occasionnées relativement à de telles enquêtes, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou d'autres employés ou anciens employés de la Société pourraient faire l'objet de ces enquêtes ou d'autres enquêtes menées par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions décrites ci-dessus ou ci-dessous ou à d'autres questions, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part de la haute direction et l'utilisation d'autres ressources ou encore la réaffectation de ressources.

12. PASSIFS ÉVENTUELS (SUITE)

Accord de règlement de la Banque mondiale

Le 17 avril 2013, la Société a annoncé qu'un accord de règlement était intervenu concernant les enquêtes rendues publiques antérieurement par le Groupe de la Banque mondiale relatives à un projet au Bangladesh et à un projet au Cambodge, qui comprend la suspension, pour une période de 10 ans, du droit de SNC-Lavalin inc., une filiale de la Société, et de ses sociétés affiliées contrôlées de soumissionner à des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale et de se les voir octroyer (l'« accord de règlement de la Banque mondiale »). Selon les conditions de l'accord de règlement de la Banque mondiale, la Société et certaines de ses autres sociétés affiliées demeuraient autorisées à soumissionner à des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale et à se les voir attribuer. Elles devaient pour cela se conformer à toutes les conditions en vertu de l'accord de règlement de la Banque mondiale, y compris l'obligation de ne pas échapper à la sanction imposée. Par ailleurs, la Société devait à l'avenir collaborer avec la Banque mondiale en ce qui a trait à diverses questions de conformité en vertu de l'accord de règlement de la Banque mondiale. L'accord de règlement de la Banque mondiale a amené certaines autres banques multilatérales de développement à emboîter le pas et à exclure, selon les mêmes modalités, SNC-Lavalin inc. et ses sociétés affiliées contrôlées. Le 17 avril 2021, la Société a reçu confirmation que le responsable de l'intégrité du Groupe de la Banque mondiale avait établi que l'entreprise et ses sociétés affiliées sanctionnées avaient satisfait aux conditions du règlement de la Banque mondiale et avaient donc été retirées de la liste des entités sanctionnées à compter de cette date.

Autres poursuites judiciaires

SNC-Lavalin est partie à diverses poursuites judiciaires dans le cours normal de ses activités. Cette section décrit une poursuite judiciaire importante dans le cours normal des activités, y compris les mises en garde générales ayant trait aux risques inhérents à tous les litiges et à toutes les poursuites contre SNC-Lavalin, lesquelles s'appliquent tout autant aux poursuites judiciaires décrites ci-dessous.

SNC-Lavalin inc. a entamé des instances judiciaires contre un client canadien en raison de services d'ingénierie, d'approvisionnement et de gestion de la construction que SNC-Lavalin inc. a fournis dans le cadre de l'agrandissement d'une installation de traitement du minerai du client. SNC-Lavalin inc. a réclamé au client certains montants impayés en vertu du contrat lié au projet. Le client a présenté une demande reconventionnelle dans laquelle il allègue que SNC-Lavalin inc. a manqué à ses engagements en vertu des contrats liés aux projets et cherche à obtenir une compensation.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de a) prédire l'issue de cette procédure ou d'autres procédures en général, b) déterminer si le montant prévu par la Société dans ses provisions est suffisant ou c) déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, pouvant être engagé relativement à un jugement définitif dans ces affaires.

La Société est partie à d'autres réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités, notamment par des clients, des sous-traitants et des fournisseurs à l'égard, notamment, du recouvrement de coûts liés à certains projets. En raison des incertitudes inhérentes aux litiges et/ou du stade peu avancé de certaines procédures, il n'est pas possible de prévoir l'issue de toutes les réclamations et de tous les litiges en cours à un moment donné ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant. En ce qui concerne les réclamations ou litiges survenant dans le cours normal des activités qui en sont à un stade plus avancé et dont l'issue éventuelle peut être mieux évaluée, la Société ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura un effet défavorable significatif sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

13. DETTE À COURT TERME

MODIFICATIONS À LA FACILITÉ DE CRÉDIT RENOUVELABLE

Le 26 mars 2021, certains prêteurs en vertu de la facilité de crédit renouvelable de la Société ont convenu de prolonger l'échéance de cette facilité uniquement à l'égard de ces prêteurs du 15 mai 2022 au 30 avril 2023 et, comme condition à l'obtention du consentement de ces prêteurs à la prolongation de l'échéance, le prix mixte applicable à la facilité de crédit renouvelable a été augmenté en conséquence. Par conséquent, le principal de la tranche A de la facilité de crédit renouvelable est de 2 000 millions \$ jusqu'au 15 mai 2022 et de 1 690,8 millions \$ du 16 mai 2022 au 30 avril 2023, et le principal de la tranche B de la facilité renouvelable de crédit est de 600 millions \$ jusqu'au 15 mai 2022 et de 507,2 millions \$ du 16 mai 2022 au 30 avril 2023.

14. ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET GROUPES DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS CLASSÉS COMME ÉTANT DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

A) ACTIVITÉS ABANDONNÉES — ACTIVITÉS DE PÉTROLE ET GAZ

Le 9 février 2021, la Société a annoncé qu'elle avait signé un accord exécutoire visant la vente à Kentech Corporate Holdings Limited de ses activités de Pétrole et gaz, qui étaient auparavant incluses dans le secteur Ressources. Au 30 juin 2021, la transaction demeurait sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires et du respect des conditions de clôture habituelles (voir la note 16A). Depuis le 31 décembre 2020, les activités de Pétrole et gaz étaient classées comme un groupe destiné à être cédé détenu en vue de la vente et comme une activité abandonnée.

Le tableau suivant présente les résultats des activités de Pétrole et gaz pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2021 et le 30 juin 2020.

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2021	2020	2021	2020
Produits provenant de SP&GP	188 579 \$	292 786 \$	411 283 \$	653 751 \$
Autres charges	(227 293)	(372 917)	(444 542)	(792 022)
Gain à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente	6 288	—	4 884	—
RAII provenant des activités abandonnées	(32 426)	(80 131)	(28 375)	(138 271)
Produits financiers nets (charges financières nettes)	1 723	(400)	2 595	(34)
Résultat avant impôts sur le résultat provenant des activités abandonnées	(30 703)	(80 531)	(25 780)	(138 305)
Impôts sur le résultat liés au résultat avant impôts provenant des activités ordinaires des activités abandonnées	55 264	(5 817)	54 940	(14 957)
Impôts sur le résultat liés à la réévaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif d'un groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente	(8 038)	—	(7 335)	—
Résultat net provenant des activités abandonnées	16 523 \$	(86 348) \$	21 825 \$	(153 262) \$

Résultat par action provenant des activités abandonnées

Le tableau suivant présente le résultat par action provenant des activités abandonnées pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2021 et le 30 juin 2020.

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2021	2020	2021	2020
Résultat par action provenant des activités abandonnées – de base (en \$)	0,09 \$	(0,49) \$	0,12 \$	(0,87) \$
Résultat par action provenant des activités abandonnées – dilué (en \$)	0,09 \$	(0,49) \$	0,12 \$	(0,87) \$

Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie nets liés aux activités de Pétrole et gaz pour les deuxièmes trimestres et les périodes de six mois terminés le 30 juin 2021 et le 30 juin 2020.

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2021	2020	2021	2020
Activités d'exploitation	3 125 \$	26 817 \$	31 906 \$	(88 505) \$
Activités d'investissement	(288)	(3 065)	(196)	(6 211)
Activités de financement	(4 432)	(3 037)	(5 618)	(5 977)
Entrée (sortie) de trésorerie nette liée aux activités abandonnées	(1 595) \$	20 715 \$	26 092 \$	(100 693) \$

14. ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET GROUPES DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS CLASSÉS COMME ÉTANT DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE (SUITE)

B) AUTRE GROUPE DESTINÉ À ÊTRE CÉDÉ CLASSÉ COMME ÉTANT DÉTENU EN VUE DE LA VENTE

Depuis le 31 décembre 2020, la Société avait classé Atkins Consulting Engineers Limited (Kenya), qui fait partie du secteur ICGP, comme un groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente. Au début de 2021, la Société a signé une entente visant la vente de sa participation dans ce groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente. Au 30 juin 2021, la transaction demeurait sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires et du respect des conditions de clôture habituelles (voir la note 16B).

C) PRÉSENTATION DES GROUPES DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS CLASSÉS COMME ÉTANT DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les principales catégories d'actifs et de passifs des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente (voir les notes 14A et 14B) au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020 étaient les suivantes :

	30 JUIN 2021	31 DÉCEMBRE 2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	— \$	— \$
Autres actifs financiers courants	74 997	134 689
Actifs non financiers courants	188 696	96 647
Actif d'impôt sur le résultat différé	11 231	6 259
Actifs financiers non courants	—	2 202
Autres actifs non financiers non courants	—	33 377
Actif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente	274 924	273 174
Passifs financiers courants	184 351	198 231
Passifs non financiers courants	80 133	95 073
Passif d'impôt sur le résultat différé	1 668	1 495
Passifs financiers non courants	5 123	12 279
Autres passifs non financiers non courants	29 705	33 225
Passif des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente	300 980	340 303
Passif net des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente	(26 056) \$	(67 129) \$

Les montants cumulatifs comptabilisés dans les autres éléments du résultat global liés aux groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente au 30 juin 2021 et au 31 décembre 2020 étaient les suivants :

	30 JUIN 2021	31 DÉCEMBRE 2020
Écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger	559 797 \$	594 141 \$
Autres composantes des capitaux propres des groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente	559 797 \$	594 141 \$

15. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DE TRANSFORMATION

	DEUXIÈMES TRIMESTRES		SIX MOIS TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2021	2020 ⁽¹⁾	2021	2020 ⁽¹⁾
Coûts de restructuration	9 978 \$	23 938 \$	12 249 \$	24 423 \$
Coûts de transformation	5 196	—	7 808	—
Coûts de restructuration et de transformation	15 174 \$	23 938 \$	20 057 \$	24 423 \$

⁽¹⁾ Les chiffres comparatifs ont fait l'objet d'une nouvelle présentation (voir les notes 2C et 14).

Les coûts de restructuration comptabilisés au cours des périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 juin 2021 et le 30 juin 2020 étaient surtout liés à des indemnités de départ.

Au deuxième trimestre de 2021, les coûts de restructuration comprennent des mesures de restructuration prises dans le secteur ICGP notamment au Canada.

15. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DE TRANSFORMATION (SUITE)

Des mesures de restructuration ont été prises au cours du deuxième trimestre de 2020 afin d'ajuster les coûts de base des secteurs opérationnels, notamment dans les régions du Moyen-Orient et du Royaume-Uni du secteur ICGP, pour lesquelles des coûts de restructuration de 19,2 millions \$ ont été comptabilisés au cours de la période de trois mois terminée le 30 juin 2020, dont un montant de 0,5 million \$ lié à la perte de valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation.

16. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

A) CESSIION — ACTIVITÉS DE PÉTROLE ET GAZ

Le 29 juillet 2021, SNC-Lavalin a conclu la vente d'une part importante de ses activités de Pétrole et gaz du secteur Ressources à Kentech Corporate Holdings Limited. La part restante de la vente, soit la partie saoudienne des activités, devrait être conclue d'ici la fin du troisième trimestre de 2021, après la réception prévue de l'approbation réglementaire usuelle de l'Arabie saoudite. Cette part des activités représentait environ le quart des produits annuels totaux tirés des activités de Pétrole et gaz du secteur Ressources. L'ensemble de la transaction devrait générer un gain sur cession sans effet sur la trésorerie supérieur à la perte cumulative liée à la réévaluation de l'actif du groupe destiné à être cédé classé comme étant détenu en vue de la vente à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, après prise en compte de la reprise dans le résultat net du montant cumulé des écarts de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger comptabilisés dans les autres composantes des capitaux propres liés aux activités de Pétrole et gaz cédées. Le produit de cession net estimatif en trésorerie, sous réserve des ajustements liés aux conditions de clôture, ne devrait pas être important.

B) CESSIION — ATKINS CONSULTING ENGINEERS LIMITED

Le 16 juillet 2021, SNC-Lavalin a conclu la cession de sa participation à 100 % dans Atkins Consulting Engineers Limited au Kenya. L'effet financier de la cession de la participation de SNC-Lavalin dans Atkins Consulting Engineers Limited ne devrait pas être important sur les états financiers de la Société.



SNC • LAVALIN

www.snclavalin.com

SNC-LAVALIN

455, boulevard René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec)

H2Z 1Z3 Canada

Téléphone : 514-393-1000

Télécopieur : 514-866-0795